

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1372

présenté par
M. Barrot et M. Lescure

ARTICLE 29 BIS

À la fin de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« conclue entre eux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.